

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 22/12/2017

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 12 décembre 2017. Le niveau 3 est maintenu. Après avoir recueilli l'avis du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité, le Conseil des ministres a décidé du déploiement de maximum 1000 militaires en rue, pour une période d'un mois, du 3 janvier au 2 février 2018. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une marge de sécurité d'environ 150 militaires (capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée).

L'OCAM procédera à une nouvelle évaluation globale de la menace en vue de préparer les travaux du prochain Comité stratégique du renseignement et de la sécurité.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Olivier Van Raemdonck](mailto:olivier.vanraemdonck@ibz.fgov.be) <olivier.vanraemdonck@ibz.fgov.be>

Porte-parole du Vice-Premier ministre Jan Jambon

+32 470 99 91 01

[Lauranne Van Dongen](mailto:Lauranne.VanDongen@iBz.FGov.be) <Lauranne.VanDongen@iBz.FGov.be>

Collaboratrice communication

+32 (0)496 85 73 05

[Laurence Mortier](mailto:Laurence.mortier@loones.fgov.be) <Laurence.mortier@loones.fgov.be>

Porte-parole du ministre Steven Vandeput

+32 2 44 15 200

+32 477 96 26 82

[Béatrice Collin](mailto:Beatrice.Collin@loones.fgov.be) <Beatrice.Collin@loones.fgov.be>

Porte-parole du ministre Steven Vandeput

+32 472 96 00 27